



CHALLES LES EAUX  
SAVOIE

station thermale et touristique

Challes les Eaux, le 17 janvier 2012

Monsieur le Maire de CHALLES LES EAUX

à

Monsieur Pierre GALLET

441 chemin des Baraques

73190 CHALLES LES EAUX

Nos Réf. DG/CC #1216

Objet culture tournesol

Monsieur,

Suite à votre courrier du 15 décembre 2011, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Dans les dossiers importants et avant d'émettre un avis personnel, je me rapproche de professionnels et de personnes aux compétences reconnues.

Dans le cas de la plantation de tournesol sur le secteur Pied Devant, comme moi, de nombreuses personnes se sont posées beaucoup de questions sur l'état environnemental de cette culture.

Voici les remarques formulées par les spécialistes consultés :

1. Date tardive des semis.
2. Terrain non préparé pour cette culture sachant que le secteur était préalablement infesté de multiples adventices tels les rumex, les chardons, les coquelicots, la moutarde sauvage, la folle avoine.
3. Il y a des règles à respecter pour la culture du tournesol, et a fortiori si c'est de la culture biologique, par exemple :
  - après la récolte, réaliser 1 ou 2 déchaumages pour détruire les repousses et les adventices annuels.
  - après la semaison, contrôler les adventices vivaces (chiendent rampant), les pérennes (chardons, rumex).
  - enfin, il est préconisé que la récolte soit faite au plus tôt en saison avant les pluies d'automne pour éviter la pourriture des graines.

Voilà les éléments techniques qui m'ont permis d'émettre un avis sur cette culture qui s'est développée pour finir envahie par les adventices précédemment cités.

Espérant que ces éléments précis justifieront ma déclaration, je reste à votre disposition pour en parler.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,  
Daniel GROSJEAN

